

DELIBERATION**OBJET : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES A LA VICE-PRESIDENTE**

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, article 19,

OUÏ l'exposé de son rapporteur Madame Laëtitia BELLEVILLE-DEWALLE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Vice-Présidente du 24 octobre 2025 au 09 janvier 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Laëtitia BELLEVILLE-DEWALLE

Vice-Présidente



Fait à Pontoise, le **27 JAN 2026**

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission

En Préfecture le

De la publication le